

Les étudiants ont accès à 2 sites différents : un espace « VARIATION » et une cafétéria « X'PRESS ».

Les étudiants bénéficient d'une subvention de 1,00 € sur la prestation « variation » et sur la formule proposée quotidiennement dans le cadre de la prestation « X'Press ».

Ils peuvent constituer librement leur menu à l'intérieur de l'une ou l'autre de ces 2 prestations.

PRESTATION « VARIATION » correspondant à une boisson (eau plate ou aromatisée), une entrée, un plat de résistance et un yaourt ou dessert pour un prix forfaitaire de 4,67 € *

Entrées		Plats principaux du jour avec légumes à choisir au légum'bar	Desserts ou assimilés	
Salad'bar	Entrée du jour		Dessert du jour	Dessert'bar
Entrées chaudes ou froides variées	Verrine gourmande	<u>Street food</u> : hamburger, hot dog, croque, panini, quiche <u>Pasta / Pizza</u> : une variété différente chaque jour <u>Plat du chef</u> : restauration traditionnelle (cuisine maison)	Verrine gourmande	Fruits, yaourts, compotes, pâtisserie

PRESTATION « X'PRESS » dans un espace cafétéria dans lequel les étudiants peuvent trouver des ventes à emporter ou additionnelles avec une application smartphone qui permet de commander au préalable chaque jour jusqu'à la fin de la récréation du matin

Denrées proposées	Prix
Salades composées ou assiette de légumes froids ou chauds	3,27 €
Sandwichs froids (du prem's au sandwich spécial)	de 3,27 € à 4,24 €
Desserts (du yaourt au dessert XXL)	de 0,81 € à 2,12 €
Boissons fraîches	de 0,63 € à 2,18 €
Café thé chocolat	de 1,09 € à 1,72 €

Nous proposons quotidiennement une formule appelée « Menu Preum's » comprenant un sandwich froid « Preum's », un dessert « Preum's » et une eau minérale 50 cl pour un prix forfaitaire de 3,69 €.*

*Les coûts accompagnés d'un astérisque tiennent compte de la réduction évoquée en début de circulaire.

Les sommes indiquées ci-dessus couvrent le coût des denrées alimentaires ainsi que les frais fixes (amortissements mobiliers et immobiliers, fonctionnement et entretien de la cuisine et de la salle de restauration : eau, électricité, gaz, mise à disposition des équipements et frais de personnel).

Chaque étudiant qui souhaite prendre des repas au lycée doit créditer son compte en réalisant un versement préalable d'un minimum de 20 €. Nous ne pouvons pas prendre le risque d'autoriser des découverts. Les versements doivent être effectués auprès de la comptabilité au plus tard la veille du passage au self.

En début d'année, chaque étudiant de l'établissement reçoit une carte d'étudiant qui nous permet d'enregistrer le passage au restaurant scolaire et le coût du repas.

Nous comptons sur la vigilance et la compréhension de chacun pour éviter les oublis malheureusement trop fréquents et surtout gênants pour le bon fonctionnement de la chaîne.

Cette carte confiée à l'étudiant permet également la vérification des entrées dans l'établissement et l'admission au CDI. Elle constitue également une attestation scolaire personnelle qui peut d'ailleurs être utilisée comme telle à l'extérieur de l'établissement pour cette année scolaire 2020/2021.

Toute carte égarée ou perdue peut donc faire l'objet d'une utilisation frauduleuse. Il conviendra donc de nous signaler ce fait dans les meilleurs délais afin que nous puissions procéder à l'édition d'une nouvelle carte qui sera facturée 8 €.

Les étudiants sont tenus de respecter les modalités exposées ci-dessus et le circuit instauré pour l'accès au self.

M. ROHART,
Directeur